



# PRO SILVA FRANCE

Association reconnue  
d'Utilité Publique  
Association reconnue  
d'Utilité Publique

Arrêté préfectoral du  
18/03/2013  
(Préfecture du  
Bas-Rhin)

## Appel à cotisation 2023-2024 (période octobre 2023 - octobre 2024)

Les différents niveaux de cotisations à votre disposition sont les suivants (cocher la case) :

- 10 €** : étudiants ou sans emploi (droit de vote en AG, réception de la Lettre de PSF)  
 **15 €** : sympathisant (pas de droit au vote en AG, pas d'envoi de Lettre)  
 **48 €** : membre actif pour les personnes physiques et les Groupements Forestiers (droit de vote en AG, réception de la Lettre de PSF)  
 don libre **au-delà de 100 €** : donateur (droit de vote en AG, réception de la Lettre de PSF)  
 **250 €** : membre actif pour personnes morales, hors Groupements Forestiers

**Rappel : ces cotisations et dons ouvrent droit à une réduction d'impôts sur le revenu, à hauteur des 2/3 pour les donateurs privés et de 60% pour les personnes morales.**

**Exemple : adhérez à hauteur de 150€, déduisez 100€ de vos impôts et payez, in fine, 50€**

Nom : ..... Prénom : .....

Adresse : .....

E-mail : ..... Tél : .....

Correspondant (pour les personnes morales) : .....

Sous quelle forme préférez-vous recevoir la Lettre de Pro Silva (hors sympathisants) ?

- version informatique (l'envoi informatisé permet une économie pour Pro Silva)  version papier

### Groupes régionaux :

- Auvergne - Limousin  
 Centre  
 Franche-Comté - Bourgogne  
 Ile de France  
 Champagne  
 Lorraine - Alsace  
 Méditerranée  
 Hauts de France (ex Nord-Picardie)  
 Normandie  
 Ouest  
 Plateaux Calcaires  
 Rhône-Alpes  
 Sud-Ouest  
 Bretagne

### Profession (en cas de pluriactivité noter l'activité principale) :

Forêt : gestion (experts, techniciens, GFP...)	
Forêt : administrations et établissements publics (DDT, ONF, CRPF...)	
Forêt : filière (travaux, exploitation, transformation...)	
Forêt : territoires (collectivités...) et associations	
Forêt : recherche et enseignement	
Forêt : étudiant	
Retraité (forestier ou non)	
Agriculteur	
Autre métier	
Sans emploi	

Je suis propriétaire de forêts :	Oui	Non
----------------------------------	-----	-----

Acceptez-vous de figurer dans l'annuaire des adhérents (diffusion interne uniquement) ?

- Oui  Non

Si vous n'avez pas réglé votre cotisation antérieure et si vous souhaitez le faire, vous pouvez la joindre à celle de l'année en cours.

### Mode de paiement choisi :

Paiement par chèque : à libeller au nom de **PRO SILVA France**

Paiement par virement : IBAN FR76 4255 9100 0008 0143 9593 705

BIC : CCOPFRPPXXX

Paiement en ligne disponible très prochainement sur <https://prosilva.fr/>

**Bulletin  
d'adhésion à  
renvoyer à  
l'adresse ci-contre**

Chargée de mission : **Margot Gessen**  
16 avenue de la tranquillité  
04860 Pierrevert  
Tel : 06 37 35 23 69  
E-mail : [margot.gessen@prosilva.fr](mailto:margot.gessen@prosilva.fr)

Président : **Évrard de Turckheim**

7 rue du Modenberg

67110 Dambach

Tel : 06 88 21 90 45

[e.deturckheim@cf-expertise.com](mailto:e.deturckheim@cf-expertise.com)

Trésorier : **Éric Lacombe**

4 chemin du Tambour Major

88000 Épinal

Tel : 03 29 34 51 66

Mail : [ericlacombe7@orange.fr](mailto:ericlacombe7@orange.fr)

Secrétaire général : **Christophe CHAUVIN**

91 Rue de l'Orme

38660 La Terrasse

Tel : 06 84 85 63 75

Mail : [christophe.chauvin@gmail.com](mailto:christophe.chauvin@gmail.com)

Délégué Général : **Nicolas Luigi**

16 avenue de la tranquillité

04860 Pierrevert

Tel : 06 71 90 16 00

E-mail : [nicolas.luigi@prosilva.fr](mailto:nicolas.luigi@prosilva.fr)



# PRO SILVA FRANCE

Association reconnue  
d'Utilité Publique  
Association reconnue  
d'Utilité Publique

Arrêté préfectoral du  
18/03/2013  
(Préfecture du  
Bas-Rhin)

## Informations sur les services liés à l'adhésion :

**Adhérer à Pro Silva France** c'est :

- intégrer un **réseau** d'acteurs intéressés par le développement d'une sylviculture continue, irrégulière et proche de la nature et, plus largement, durable et multifonctionnelle
- participer au **développement des idées**, principes et actions prônés par l'association et ses partenaires, à l'échelle locale, nationale ou européenne
- participer au **développement et à la diffusion des outils spécifiques** développés par l'association
- soutenir les **actions de sensibilisation** à la gestion forestière irrégulière, continue et proche de la nature que l'association mène auprès des institutions et partenaires techniques

Adhérer à Pro Silva France c'est aussi bénéficier des **services offerts par l'association** et ses partenaires. Vous pouvez adhérer à notre association suivant trois modalités différentes, au choix :

• soit en qualité de « **sympathisant** », pour marquer votre attachement à nos idées et nos projets. Pour cette modalité, la cotisation annuelle s'élève à **15 €**. Elle permet de bénéficier des informations générales de notre réseau mais ne donne pas le droit de vote aux Assemblées Générales, ni de réductions pour les manifestations organisées par notre structure (tournées, voyages, session d'information, ...). Elle ne donne pas droit à la réception de la Lettre de Pro Silva France.

• soit en qualité de « **membre actif** », correspondant à la modalité « historique » d'adhésion et d'implication dans la vie de notre association, avec une cotisation annuelle de **48 €**. Cette modalité d'adhésion donne droit de vote aux Assemblées Générales et permet d'accéder à l'ensemble des services et informations « classiques » de notre réseau (lettre trimestrielle, newsletter, réductions pour sessions d'information et formations, tournées et voyages, ...), ainsi qu'aux services à venir.

• soit en qualité de « **donateur** », **au-delà de 100 €** de dons par an (incluant de fait la cotisation en qualité de « membre actif »). Cette modalité d'adhésion a été mise en place pour permettre à ceux qui le souhaitent de soutenir encore plus activement nos actions et nos idées par des dons, tout en bénéficiant d'une réduction d'impôt (66% pour les particuliers, 60% pour les entreprises). Cette possibilité est effective depuis la reconnaissance d'Utilité Publique obtenue par Pro Silva France, en mars 2013

Le tableau ci-dessous résume les principaux services proposés aux adhérents, suivant la modalité choisie :

Type d'adhésion et d'implication	Sympathisant	Membre actif	Donateur
<b>Droit de vote</b> aux Assemblées Générales annuelles	non	oui	oui
Réception de la <b>lettre de Pro Silva</b> (au moins 3 par an)	non	oui	oui
Invitation aux <b>tournées et animations des groupes régionaux</b>	oui, (participation aux frais)	oui, gratuit	oui, gratuit
Invitation aux <b>voyages d'étude annuels</b>	oui	oui, avec réduction	oui, avec réduction
Invitation aux <b>sessions de formation</b> spécifiques	oui	oui, avec réduction	oui, avec réduction
Réception de la <b>newsletter informatique</b>	oui	oui	oui
<b>Déduction fiscale</b> du montant des adhésions et dons - réduction d'impôt de 66% pour les particuliers (art. 200 du CGI) et 60% pour les entreprises (art. 238 du CGI).	oui	oui	oui
<b>Participation gratuite à une formation Pro Silva</b> existante, pour le donateur ou pour un autre adhérent "parrainé", en qualité de "donateur invité".	-	-	au-delà de 600€ de don

La reconnaissance d'Utilité Publique obtenue par Pro Silva France en mars 2013 ouvre droit à une réduction d'impôt ouverte conformément aux articles 200 et 238 du Code général des Impôts. Tout don et/ou cotisation ouvre droit à une **réduction d'impôt de 66% pour les particuliers (art. 200) et 60% pour les entreprises (art. 238)**.

Conditions des dons :

- particuliers : dans la limite de 20% du revenu imposable, l'excédent pouvant être reporté sur 5 années fiscales
- entreprises : dans la limite de 5 pour mille du Chiffre d'Affaires

**L'adhésion à Pro Silva France ne donne aucun droit sur l'utilisation du logo ni à usage privé, ni à usage public.**